



Strasbourg, 28 août 2025

T-PVS/Report (2025)11

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE
SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

45^e réunion
Strasbourg, 8-12 décembre 2025

**Réunion du Groupe d'experts
sur les grands carnivores**

10-11 juin 2025

À Strasbourg et en ligne

- Rapport de réunion -

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

Le Comité permanent est invité à :

- prendre note du rapport de la réunion du Groupe d'experts sur les grands carnivores, qui s'est tenue les 10 et 11 juin 2025, notamment les informations fournies par les experts sur les activités et initiatives relatives à la conservation et à la gestion des grands carnivores à travers l'Europe ;
- prendre note de l'état d'avancement de l'élaboration des stratégies de conservation du lynx des Balkans et du lynx des Carpates ;
- prendre note du document présentant les bonnes pratiques pour la gestion des populations protégées et strictement protégées de grands carnivores en Europe ; envisager l'adoption d'une recommandation faisant référence audit document ;
- prendre note des sujets d'actualité identifiés par le Groupe concernant la gestion des grands carnivores, qui seront traités en priorité lors de la prochaine réunion en ligne du Groupe à l'automne 2025 ;
- prendre note des propositions du Groupe d'experts concernant ses travaux futurs, notamment le mandat provisoire révisé du Groupe (ainsi que le règlement intérieur commun à tous les Groupes d'experts thématiques de la Convention de Berne, qui sera préparé par le Secrétariat), la révision des recommandations concernant la gestion et la conservation des grands carnivores, et le suivi de l'état des populations de loups.

1. Ouverture de la réunion et allocution de bienvenue du Secrétariat de la Convention de Berne

Le Secrétariat ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participant·es.

La nouvelle Secrétaire de la Convention de Berne, Mme Grazia Alessandra Siino, présente certaines avancées récentes du Conseil de l'Europe en matière d'environnement, notamment l'adoption de la première [Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement](#) et la nouvelle [Convention sur la Protection de l'environnement par le droit pénal](#). La Stratégie reconnaît la triple crise planétaire que constituent le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité, ainsi que ses répercussions sur les droits humains. Cette nouvelle Convention vise à prévenir et combattre la criminalité environnementale, à promouvoir la coopération nationale et internationale et à établir des normes juridiques minimales pour guider les États. Mme Siino souhaite au Groupe d'experts une réunion fructueuse.

2. Tour de table introductif

Tous les participant·es en présentiel et en ligne se présentent brièvement.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts est informé des objectifs de la réunion.

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans amendement.

4. Travaux antérieurs de la Convention de Berne relatifs aux grands carnivores et relance du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts est informé des travaux antérieurs de la Convention de Berne relatifs aux grands carnivores et de la relance du Groupe d'experts.

Le Secrétariat rappelle que la réunion inaugurale du Groupe d'experts sur les grands carnivores s'est tenue à Oslo en juin 2000. Depuis cette date, le groupe se réunit de manière intermittente. La dernière réunion officielle du groupe a eu lieu en mai 2012 en Suisse (pour plus de détails, cliquez [ici](#)).

Le Secrétariat présente un aperçu de l'engagement historique de la Convention de Berne dans le domaine de la conservation des grands carnivores, qui remonte à 1988, lorsque la Recommandation n° 10 (1988) concernant la protection de l'ours brun (*Ursus arctos*) a été adoptée par le Comité permanent, suivie de l'adoption des Recommandations n° 17 (1989) relative à la protection du loup (*Canis lupus*), n° 19 (1991) relative à la conservation du lynx ibérique (*Lynx pardinus*) et n° 20 (1991) relative à la conservation du lynx européen (*Lynx lynx*), ainsi que les Recommandations n° 37 (1992) relative à la conservation de l'ours cantabrique et n° 43 (1995) relative à la conservation des mammifères menacés en Europe.

En 1998, cinq Plans d'action pour la conservation des grands carnivores sont élaborés et examinés lors d'une réunion d'experts gouvernementaux organisée en Slovaquie. Celle-ci est suivie de l'adoption par le Comité permanent de la Recommandation n° 74 (1999) relative à la conservation des grands carnivores, qui se réfère aux Plans d'action. Au fil des années, un ensemble de recommandations sont adoptées, portant à la fois sur la conservation d'espèces individuelles et sur des questions plus larges relatives aux grands carnivores en tant que groupe (plus de détails et de liens disponibles [ici](#)). Il est noté que la Convention de Berne travaille en étroite collaboration avec l'Initiative pour les grands carnivores

en Europe et coordonne ses efforts avec la Commission européenne. La dernière recommandation du Comité permanent, datant de 2021, concerne une zone géographique restreinte et a été adoptée dans le cadre du système des dossiers de la Convention de Berne, qui sert de mécanisme de contrôle du respect de la Convention. Deux dossiers en cours concernent l'élimination de loups en Suisse et en Norvège. Le Secrétariat rappelle également qu'en décembre 2024, le Comité permanent a statué en faveur de la proposition de l'UE visant à modifier le statut de protection du loup (*Canis lupus*), le faisant passer de l'Annexe II à l'Annexe III de la Convention. En prenant cette décision, le Comité permanent a chargé le Groupe d'experts de suivre l'évolution des populations de loups sur le territoire des Parties contractantes, ce qui a contribué à la relance du Groupe d'experts. Le mandat du Groupe, adopté en 2000, englobe cette mission, mais nécessite d'être révisé au regard de l'évolution des enjeux de conservation et des cadres politiques. Le mandat est brièvement présenté aux participant·es, et la nécessité de renouveler la présidence du Groupe d'experts est soulignée.

5. Rapports des Parties et des Observateurs sur la conservation et la gestion des grands carnivores au niveau national

Le Groupe d'experts est informé des plans de conservation et autres initiatives et actions récemment mis en œuvre au niveau national en matière de conservation et de gestion des grands carnivores.

Mme Jindřiška Jelínková, représentante de la République tchèque, présente les stratégies actuelles du pays ainsi que les défis rencontrés dans le suivi et la conservation des espèces de grands carnivores, en mettant notamment l'accent sur le loup, l'ours brun et le lynx d'Eurasie, qui bénéficient tous de la protection offerte par le réseau Natura 2000 de l'UE. Mme Jelínková rappelle que le loup bénéficie également d'une protection stricte au titre de la législation nationale et souligne que, selon le dernier rapport national sur son état de conservation, l'espèce reste classée dans un état de conservation défavorable. Cependant, ces dernières années ont été marquées par des progrès notables grâce à des processus naturels de recolonisation, notamment avec la première reproduction confirmée sur le territoire de la République tchèque dans l'histoire récente. Mme Jelínková souligne l'importance des contributions des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires aux efforts de suivi des espèces, et insiste sur le fait que le retour du loup dans le paysage tchèque engendre de nouveaux défis en matière de conservation et de gestion. Les autorités tchèques ont adopté en 2020 un *Plan de gestion du loup*, qui vise à garantir que l'espèce atteigne un état de conservation favorable tout en prenant en compte les conflits socio-économiques liés à sa présence, notamment dans le secteur agricole. Face à l'augmentation des incidents liés au loup, le gouvernement tchèque a alloué des ressources financières supplémentaires pour indemniser les dommages et encourager la mise en œuvre de mesures préventives. Un cadre juridique réglementant les indemnisations existe depuis 2000, mais il est jugé insuffisant, car il ne tient pas compte des mesures préventives prises par les éleveurs. Des modifications de cette législation sont donc à l'étude. Mme Jelínková souligne l'importance de l'utilisation de mesures de protection mobiles et efficaces et rappelle que la législation et la société attendent des agriculteurs qu'ils tolèrent la présence du loup dans le milieu naturel, ce qui implique notamment certaines contraintes sur les activités agricoles. Les diapositives de la présentation de Mme Jelínková peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

M. John Linnell, au nom de l'**Institut norvégien de recherche sur la nature** (NINA), fait le point sur les développements récents concernant la gestion des grands carnivores en Norvège, en soulignant notamment le contexte politique changeant et les multiples décisions rendues par la Cour suprême. M. Linnell expose brièvement l'objectif global de la politique nationale dans ce domaine, qui consiste à

concilier deux buts potentiellement contradictoires, à savoir la conservation des populations de grands carnivores et la viabilité et la croissance continues du secteur de la production animale. M. Linnell souligne que cet équilibre passe par l'établissement d'objectifs de population clairs et de plans de répartition spatiale prédéfinis, qui permettent d'améliorer la prévisibilité pour les acteurs concernés, notamment les exploitants fonciers et les communautés locales. Un élément central de l'approche norvégienne est le recours à la chasse réglementée par le biais de systèmes de permis, l'objectif étant de confiner les populations de carnivores dans des zones de gestion délimitées, qui représentent environ 5 % du territoire national dans le cas du loup. M. Linnell observe que les objectifs de population pour des espèces telles que le loup, l'ours brun et le lynx restent relativement modestes. Malgré ces objectifs limités, les autorités norvégiennes ont investi massivement dans la recherche scientifique et le suivi des populations, notamment à travers des initiatives de coopération transfrontalière avec les pays voisins. Concernant la population de l'ours brun, M. Linnell constate qu'en dépit des activités de chasse autorisées le long de la frontière suédoise, les données récentes montrent une tendance à la hausse des effectifs et que les objectifs de conservation pour le lynx et l'ours ont été atteints. M. Linnell souligne néanmoins que les conflits entre l'être humain et la faune sauvage restent fréquents et qu'en l'absence de mesures préventives efficaces, le cadre de gestion actuel repose largement sur une réglementation à caractère technique et sur un mécanisme strict de contrôle des permis. M. Linnell conclut en réaffirmant que, dans le contexte norvégien, la réussite de la gestion des grands carnivores continue de dépendre d'objectifs clairement définis, d'un solide soutien scientifique et d'une mise en œuvre rigoureuse par le biais de mécanismes institutionnels. Les diapositives de la présentation de M. Linnell peuvent être consultées en suivant ce lien (à venir).

M. Peep Männil, représentant de l'**Estonie**, présente un aperçu complet des évolutions récentes concernant la population de l'ours brun dans la région baltique, ainsi que des défis liés à sa gestion. Des changements notables se sont produits au cours de la dernière décennie, principalement en raison de la nécessité d'étendre l'aire de répartition de l'espèce. On rapporte qu'au cours des cinq dernières années, une population reproductrice s'est établie en Lettonie, où les effectifs sont aujourd'hui estimés à plus de 150 individus. On dénombre environ un millier d'ours en Estonie. La répartition historique de l'ours brun en Estonie est présentée, en soulignant l'exposition de longue date de l'espèce à une pression de chasse régulière. Une méthodologie de suivi standardisée a été établie et mise en œuvre à partir de 2002/2003 afin de suivre la dynamique des populations. De nombreux cas de dommages, attribués principalement à des ours juvéniles, ont été documentés. Cependant, l'Estonie ne dispose actuellement pas de données systématiques concernant les dégâts causés aux cultures. Les incidents impliquant des attaques contre des personnes restent relativement rares, avec seulement six cas enregistrés depuis l'an 2000. M. Männil informe les participant·es que le rapport de 2018 relatif à la directive « Habitats » juge favorable l'état de conservation de la population de l'ours brun en Estonie. L'espèce est gérée dans le cadre du plan national de gestion des grands carnivores. M. Männil souligne que la densité locale d'ours ne correspond pas nécessairement à la fréquence ni à la gravité des dommages, mettant ainsi en évidence l'efficacité et la rigueur de la stratégie estonienne de gestion de l'ours au cours des deux dernières décennies. Malgré ces évolutions positives, des préoccupations sont exprimées quant à la gestion future de l'espèce, et l'accent est mis sur la nécessité d'apporter des modifications significatives aux approches de gestion précédentes. En conclusion, la délégation estonienne propose que l'Estonie bénéficie d'une dérogation géographique à l'Annexe II de la Convention de Berne et à l'Annexe IV de la directive « Habitats » de l'UE. Elle appelle également à l'ouverture de discussions sur un éventuel déclassement de certaines populations de l'ours brun dans certains pays. Les diapositives de la présentation de M. Männil peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

Mme Andrea Solić, pour le compte de la **Plateforme sur les grands carnivores des Alpes dinariques**,

des Balkans et du Pinde, fait le point sur les actions en cours et les défis liés au maintien des populations de loups sauvages dans les paysages anthropisés en Europe, en mettant notamment l'accent sur le cas de la Croatie. Mme Solić rappelle qu'un projet de Plan d'action a été proposé l'année précédente dans le but de favoriser la coexistence avec les grands carnivores, mais que ce Plan n'a pas encore été formellement adopté. Si certaines mesures initiales ont été mises en œuvre, les progrès restent limités. Des efforts de suivi ont été engagés à plusieurs reprises, mais aucun n'a donné de résultats durables à ce jour. Le contexte général reste difficile et aucune évolution significative n'a été observée concernant la coexistence ou la dynamique des populations. La population du loup dans la région est actuellement estimée à environ 160 individus. Mme Solić cite un exemple d'actions en cours pertinentes pour le travail du Groupe d'experts, à savoir le projet LIFE Wild Wolf, cofinancé par l'Union européenne. Le projet réunit 18 partenaires dans 18 pays européens et vise à améliorer (ou à maintenir lorsque la situation est déjà favorable) l'état de conservation des populations de loups présentes dans des paysages dominés par l'homme ou qui s'étendent vers ces zones. Mme Solić indique qu'en Croatie, seuls six cas d'indemnisation pour dommages ont été enregistrés, dont aucun n'est attribué au loup. La région de Dalmatie reste cependant la moins tolérante à la présence de l'espèce. Dans ce contexte, l'initiative LIFE Wild Wolf de l'UE en Dalmatie tente de résoudre les conflits entre l'être humain et la faune sauvage et de promouvoir la coexistence grâce à des mesures ciblées. Sur le plan scientifique, Mme Solić présente les résultats des recherches qui ont été menées au sujet de l'hybridation loup/chien. Bien qu'aucun hybride de première génération n'ait été identifié, des preuves de rétrocroisement avec des loups ont été détectées. Une étude sur les gilets de protection pour les chiens de chasse a également été menée, avec des retours positifs de la plupart des chasseurs. Bien que ces mesures soient efficaces pour réduire les dommages et donc accroître la tolérance vis-à-vis du loup, elles risquent de renforcer la perception selon laquelle les attaques de loups sont plus fréquentes qu'elles ne le sont en réalité, en particulier dans les zones où l'espèce est peu présente. Enfin, Mme Solić souligne le lancement, en 2024, de plateformes d'acteurs dans le cadre du programme LIFE Wild Wolf de l'UE, et cite la plateforme d'acteurs de Dalmatie comme un exemple particulièrement performant, malgré les difficultés de mise en œuvre. Ces plateformes visent à établir des protocoles de communication et des règles de base pour faciliter le dialogue entre les parties prenantes et améliorer les stratégies de coexistence. Les diapositives de la présentation de Mme Solić peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

M. Eloy Revilla, directeur de l'**Estacion Biologica de Doñana** (Station biologique de Doñana), dresse un bilan complet de la situation concernant la réintroduction et le rétablissement du lynx ibérique, soulignant qu'il s'agit de l'une des initiatives de conservation d'un grand carnivore les plus réussies en Europe. M. Revilla rappelle que le lynx ibérique n'a été reconnu que relativement tard comme une espèce distincte, ayant évolué dans les refuges glaciaires de la péninsule Ibérique au cours des deux derniers millions d'années, en coévolution avec les habitats européens. Entre 1950 et 2000, l'espèce connaît un déclin spectaculaire, marqué par un effondrement des populations sous l'effet combiné de plusieurs facteurs, notamment la persécution directe, la perte d'habitat, un déclin sévère des populations de lapins, qui constituent sa proie principale, ainsi que d'autres pressions aggravantes. En 2002, le lynx ibérique est officiellement inscrit sur la liste des espèces *en danger critique d'extinction*. En 2015, ce statut est rétrogradé à celui d'espèce *en danger d'extinction*, puis d'espèce *vulnérable* en 2024, reflétant un rétablissement significatif. Selon les estimations les plus récentes, la population du lynx ibérique comprend plus de 2 021 individus, dont environ 1 730 en Espagne. M. Revilla présente des données illustrant l'expansion temporelle et spatiale de la répartition de l'espèce à différentes périodes. Il indique avoir identifié six facteurs clés ayant contribué au succès du rétablissement du lynx ibérique : un plan fondé sur la science, une protection juridique solide, une gouvernance coordonnée à plusieurs niveaux, un engagement politique et financier durable, un suivi rigoureux associé à une gestion adaptative et une communication transparente favorisant l'implication des parties prenantes et du public. En conclusion,

M. Revilla considère le rétablissement du lynx ibérique comme un modèle de conservation des grands carnivores en Europe, qui offre des enseignements précieux pour d'autres initiatives à travers le continent. Les diapositives de la présentation de M. Revilla peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

Mme Ilka Reinhardt, au nom du **Centre fédéral de documentation et de conseil sur le loup** (DBBW), présente un aperçu de l'état et de la répartition des populations de loups en Allemagne. Mme Reinhardt indique que la croissance des populations ainsi que leur répartition géographique varient considérablement d'une région à l'autre. L'Allemagne étant un pays fédéral, la responsabilité du suivi incombe aux États fédérés. Afin de garantir une évaluation homogène des données de suivi entre les différentes entités administratives, des normes de suivi nationales ont été élaborées. Les données de suivi recueillies par les États fédérés sont ensuite compilées chaque année au niveau national. Cette tâche est assurée par le DBBW, qui a été créé en 2016 par l'Agence fédérale pour la conservation de la nature (BfN). Il s'agit d'un consortium basé sur des projets regroupant plusieurs institutions scientifiques. L'institut Leibniz de recherche sur les zoos et les animaux sauvages (IZW) est le centre national de référence pour le suivi des loups trouvés morts. Jusqu'en 2022, tous les loups trouvés morts étaient envoyés à l'IZW, où les carcasses faisaient l'objet d'un protocole d'examen inspiré de la médecine humaine. Le nombre de carcasses de loups s'élevant désormais à environ 200 par an, seul un échantillon représentatif est encore transmis à l'IZW pour des analyses détaillées. Les informations relatives aux loups trouvés morts sont publiées en temps opportun sur le site Internet du DBBW. Le Centre Senckenberg de génétique de la faune sauvage fait office de centre national de référence pour la génétique du loup. Tous les États fédérés envoient leurs échantillons génétiques de loup (échantillons prélevés dans le cadre du suivi ou des dommages causés au bétail) à ce laboratoire, qui analyse environ 6 000 échantillons chaque année. Étant donné que la taille de la population est exprimée en nombre de meutes et de couples, l'identification génétique des groupes familiaux constitue la base du système actuel de suivi du loup en Allemagne. La troisième institution scientifique du consortium DBBW est l'institut LUPUS pour le suivi et la recherche sur le loup, qui conseille les autorités régionales et nationales de conservation de la nature sur les questions liées au loup, par exemple en matière de suivi ou de comportement des loups. L'institut LUPUS compile au niveau national les données relatives au suivi et aux dommages fournies par les États fédérés, qui sont ensuite publiées dans des rapports annuels sur l'état de la population et les dommages causés. Des informations concernant les loups en Allemagne sont régulièrement mises à disposition sur le site Internet du DBBW (www.dbb-wolf.de). Dans le cadre du projet DBBW, une base de données sur le loup a été développée et mise à la disposition des autorités de conservation de la nature de tous les États fédérés, afin de leur permettre d'archiver et de traiter leurs données régionales sur le loup et de fournir des données pertinentes pour la compilation des données au niveau national. Mme Reinhardt évoque ensuite l'évolution des dommages attribués au loup en Allemagne, qui concernent principalement les moutons et les chèvres. Les dépenses annuelles des États fédérés consacrées aux mesures de protection des troupeaux sont environ 30 fois plus élevées que les indemnités versées. Si les données pour 2024 sont encore en cours de traitement, les chiffres préliminaires indiquent une diminution des cas de dommages l'an dernier. Les pertes de bétail déclarées, soit environ 6 000 animaux par an, peuvent sembler élevées si elles sont envisagées de manière isolée. Toutefois, Mme Reinhardt souligne que les pertes imputables au loup représentent une fraction très faible du nombre total d'animaux éliminés chaque année dans les usines d'équarrissage pour des raisons sans rapport avec le loup. Ainsi, même si les dommages existent, ils doivent être replacés dans leur contexte et ne sauraient à eux seuls justifier des interventions majeures en matière de gestion. Les diapositives de la présentation de Mme Reinhardt peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

6. Conservation et gestion des grands carnivores à l'échelle des populations ou au niveau régional

Le Groupe d'experts est informé des plans de conservation et autres initiatives et actions récemment mis en œuvre à l'échelle des populations ou au niveau régional en matière de conservation et de gestion des grands carnivores.

M. Marco Cipriani, au nom de la DG Environnement de la **Commission européenne**, informe les participant·es des derniers développements concernant les grands carnivores au niveau de l'UE, en mettant notamment l'accent sur le cas du loup. M. Cipriani indique que le processus de déclassement du statut de protection du loup au titre de la directive « Habitats » est désormais réellement achevé. Le 7 mars 2025, la Commission européenne a soumis une proposition visant à modifier les annexes de la directive « Habitats » conformément à la révision du classement du loup dans le cadre de la Convention de Berne. Les deux colégislateurs de l'UE, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, ont approuvé la proposition, avec seulement trois États membres s'étant abstenus. Cette adoption reflète un large consensus parmi les États membres. La modification sera publiée prochainement au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur 20 jours après sa publication. Comme il s'agit d'une modification de directive, les États membres sont tenus de transposer les changements dans leur législation nationale dans un délai de 18 mois. M. Cipriani rappelle qu'en vertu des dispositions modifiées, les États membres conservent la possibilité de maintenir le statut de protection stricte du loup s'ils le jugent approprié, mais qu'ils doivent en informer la Commission. Il souligne en outre que la Commission continuera à suivre de près la mise en œuvre de cette modification, à la fois de manière bilatérale avec les États membres et par l'intermédiaire des structures consultatives et des groupes d'experts établis. Parallèlement, la Commission reste déterminée à soutenir les mesures favorisant la coexistence. Cela inclut la poursuite d'un contrat spécialisé, en vigueur jusqu'à fin 2027, qui soutient la Plateforme de l'UE sur la coexistence entre l'être humain et les grands carnivores, ainsi que des activités régionales et nationales dans plusieurs États membres. De plus, la Commission participe activement à la collecte et à la diffusion d'études et d'analyses scientifiques relatives aux grands carnivores et continue de mettre en œuvre diverses actions de communication. Enfin, M. Cipriani réaffirme l'engagement continu de la Commission en faveur de la conservation du loup et des autres grands carnivores dans le cadre de la promotion d'une coexistence durable, et insiste sur le fait que cet engagement reste inchangé, indépendamment du récent déclassement du statut de protection du loup.

Par ailleurs, Mme Iva Obretenova, également au nom de la DG Environnement de la **Commission européenne**, apporte des informations complémentaires concernant les activités de suivi en cours au niveau de l'UE. Mme Obretenova informe les participant·es que, dans le courant de l'année, les États membres doivent soumettre leurs évaluations nationales sur l'état de conservation des espèces et des habitats protégés par les directives de l'UE sur la nature, conformément à l'article 17 de la directive « Habitats ». Ces rapports nationaux, qui porteront bien entendu également sur les grands carnivores, sont attendus au cours de l'été. Sur la base de ces contributions, l'Agence européenne pour l'environnement et la Commission prépareront ensuite l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats au niveau biogéographique de l'UE. Ce processus de synthèse nécessitera du temps et l'évaluation de l'UE qui en résultera devrait être disponible d'ici fin 2026. Mme Obretenova remarque que ces évaluations seront très pertinentes pour les discussions au sein de ce Groupe d'experts, en particulier dans le cadre des réflexions en cours sur la conservation et la gestion des grands carnivores.

M. Luigi Boitani, au nom de l'**Istituto di Ecologia Applicata** (Institut d'écologie appliquée) et de l'**Initiative de la CSE de l'UICN pour les grands carnivores en Europe (LCIE)**, présente un aperçu

de l'état actuel des populations de loup en Europe, en s'appuyant sur les conclusions d'une récente évaluation réalisée par la LCIE dans le cadre d'un contrat avec la Commission européenne. Cette initiative a mobilisé plus de 50 experts à travers l'Europe et a porté sur six espèces de grands carnivores. M. Boitani fait état d'une expansion continue et significative de la répartition des loups sur le continent, la superficie désormais occupée par l'espèce étant estimée à 2,2 millions de km², soit une augmentation de 40 % de son aire de répartition depuis 2016. Parmi les zones d'expansion notables figurent la péninsule italienne, l'Europe centrale, en particulier de l'ouest de la Pologne à l'Allemagne et aux Pays-Bas, ainsi que, de manière plus inattendue, les Pays-Bas eux-mêmes, où 11 meutes de loups sont désormais établies. Le loup est également réapparu dans des régions dont il était absent depuis longtemps, tel que le Péloponnèse en Grèce. Les loups sont de plus en plus observés à proximité ou à l'intérieur de zones urbaines à Rome, Milan et dans d'autres villes italiennes, ce qui soulève des inquiétudes quant aux interactions entre les êtres humains et la faune sauvage et à l'émergence de loups habitués ou confiants envers les humains. La population européenne du loup est actuellement estimée à environ 23 000 individus, pays de l'UE et pays tiers confondus. Si la majorité des populations affichent des tendances positives tant en termes d'aire de répartition que de nombre d'individus, les données restent limitées pour les populations des Alpes dinariques et des Balkans, dont la tendance est actuellement classée comme inconnue en raison d'un suivi insuffisant. M. Boitani souligne la diversité méthodologique des estimations de population à travers l'Europe et met en garde contre les comparaisons directes entre les pays. Il présente également des données sur la déprédation du bétail, indiquant qu'environ 62 000 moutons sont tués chaque année par des grands carnivores dans l'UE, ce qui représente 0,02 % du cheptel ovin total de l'UE. Si l'impact économique global reste limité à l'échelle de l'UE (environ 18 à 20 millions d'euros par an), les conséquences locales peuvent être lourdes, en particulier dans les zones où les mesures de prévention font défaut. M. Boitani insiste cependant sur la grande variabilité de la qualité et de la comparabilité des données sur la déprédation, en raison de régimes d'indemnisation et de pratiques de déclaration hétérogènes entre les États membres et les régions. Enfin, M. Boitani revient sur les implications de la récente décision de l'UE de rétrograder le statut de protection du loup, avertit d'une probable augmentation des pressions d'abattage et souligne l'importance d'intégrer ces mesures dans des dispositifs de suivi solides et des cadres expérimentaux rigoureux afin de produire des informations fondées sur des données probantes pour la gestion future. Il met également en avant la nécessité de faire progresser l'utilisation du concept d'état de conservation favorable (ECF) et renvoie à un rapport méthodologique récent commandé par la Commission européenne, qui propose des approches améliorées pour définir les valeurs de référence de l'ECF. M. Boitani appelle la Convention de Berne et ses organes à examiner la manière dont ce changement de politique pourrait servir de catalyseur pour améliorer les stratégies de gestion, de suivi et de coexistence des grands carnivores en Europe. Les diapositives de la présentation de M. Boitani peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

M. Martin Dula, représentant l'université Mendel de Brno, présente les principales conclusions du projet LECA (« Soutenir la coexistence et la conservation des grands carnivores des Carpates »), cofinancé par le programme Interreg Europe centrale. Soulignant l'importance écologique des Carpates en tant que bastion pour les grands carnivores tels que l'ours, le loup et le lynx, M. Dula relève à la fois les réussites en matière de conservation et l'intensification des conflits entre l'être humain et la faune sauvage dans la région. Le projet vise à renforcer la coopération transfrontalière grâce à des stratégies harmonisées de suivi, d'atténuation des conflits et de lutte contre le braconnage, structurées autour de trois piliers thématiques. Les activités sont mises en œuvre dans quatre zones pilotes transfrontalières, à savoir les zones tchèque-slovaque, slovaque-polonaise, slovaque-hongroise et slovaque-polonaise-ukrainienne, auxquelles s'ajoutent des sites de référence en Roumanie et en Slovénie. M. Dula souligne également l'intérêt de combiner des outils de suivi conventionnels et innovants, tels que

l'échantillonnage génétique, les pièges photographiques, les colliers GPS et l'analyse des hormones du stress, ainsi que l'importance de l'implication des acteurs locaux, mais aussi les défis que celle-ci sous-tend. Le projet conduira à l'élaboration de documents d'orientation thématiques, de recommandations régionales et d'une mise à jour du Plan d'action pour les Carpates, qui seront diffusés lors d'une conférence finale en 2026. Le développement de l'application mobile « Carnet », qui vise à impliquer les chasseurs, les forestiers et d'autres parties prenantes dans la collecte de données, constitue une réalisation supplémentaire. M. Dula conclut en réaffirmant la nécessité d'une collaboration renforcée et fondée sur des données probantes dans l'ensemble des Carpates, afin de soutenir une gestion et une conservation efficaces des grands carnivores. Les diapositives de la présentation de M. Dula peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

Mme Andrea Solić présente la situation des grands carnivores dans la région des Alpes dinariques, des Balkans et du Pinde, en soulignant les progrès réalisés par la **Plateforme sur les grands carnivores des Alpes dinariques, des Balkans et du Pinde**. Cette initiative vise à établir un cadre de collaboration à long terme entre dix pays, incluant des pays membres de l'UE et des pays tiers, grâce à un mécanisme de coordination volontaire et à l'échange de connaissances. Malgré l'absence d'un cadre juridique contraignant, la plateforme favorise la coopération entre des contextes législatifs, financiers et de gestion différents. La population commune d'ours de la région est gérée selon divers régimes, tandis que les populations de lynx d'Eurasie et de lynx des Balkans restent fragmentées et que leur état de conservation varie. Depuis sa création en 2020, la plateforme, facilitée par Adelphi et Carnivora Magna, permet l'échange d'informations, le renforcement des capacités et l'assistance technique, avec la participation d'un large éventail d'acteurs, dont des organismes publics, des universités, des ONG et des partenaires internationaux. Des défis importants subsistent, notamment en ce qui concerne le manque de données fiables et le suivi insuffisant de l'évolution des populations. L'analyse initiale de la situation réalisée par la plateforme a permis de définir des priorités nationales et régionales, telles que le suivi transfrontalier, les évaluations de la connectivité, les protocoles d'intervention et l'implication des parties prenantes. Parmi les développements positifs, on peut citer la suppression des primes au loup en Macédoine du Nord et les progrès réalisés dans la planification de la gestion dans plusieurs pays, en partie grâce à l'influence des pairs au sein de la plateforme. Néanmoins, les actions transfrontalières restent limitées, à l'exception notable de la région de Prespa. La plateforme souligne la nécessité d'harmoniser les méthodologies, d'améliorer le partage des données et de mieux intégrer les besoins de la conservation dans la planification des infrastructures et dans les plans de financement, en particulier pour les États non-membres de l'UE dont l'accès aux ressources financières est limité. Les diapositives de la présentation de Mme Solić peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

7. Élections à la présidence et à la vice-présidence

Le Groupe élit M. Luigi Boitani, représentant l'Italie, à la présidence du Groupe d'experts. Il n'y a aucun·e candidat·e à la vice-présidence.

8. Élaboration des stratégies de conservation du lynx des Balkans et du lynx des Carpates

Le Groupe d'experts contribue à l'élaboration des projets de stratégies de conservation du lynx des Balkans et du lynx des Carpates.

M. Urs Breitenmoser, au nom du **Groupe d'experts sur les grands carnivores** (Groupe de

spécialistes des félins de la CSE/UICN), présente une mise à jour sur l'élaboration des stratégies de conservation pour les sous-espèces du lynx des Balkans et du lynx des Carpates, en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération transfrontalière et l'alignement sur les cadres internationaux. M. Breitenmoser indique qu'à la suite de l'inscription réussie du lynx des Balkans à l'Annexe II de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), initiée par la Macédoine du Nord et l'Albanie et fortement soutenue par l'Union européenne, une proposition d'action concertée a été adoptée afin de répondre aux besoins urgents en matière de conservation. Cette initiative inclut également la coopération avec la Convention de Berne et la Convention des Carpates, reflétant une intégration sans précédent de plusieurs instruments internationaux pour les mammifères terrestres en Europe. Les projets de stratégies visent à remédier à l'état de conservation critique du lynx des Balkans et du lynx des Carpates, caractérisés par des populations de petite taille et fragmentées, des goulots d'étranglement génétiques historiques et une coordination institutionnelle limitée. En ce qui concerne le lynx des Balkans, une stratégie à l'échelle de son aire de répartition a été élaborée via un processus d'expertise en ligne et examinée lors d'une réunion de consultation en présentiel organisée à Skopje en juin 2025. La version finale sera soumise pour approbation à la CMS, à la Convention de Berne et aux États de l'aire de répartition concernés. Un processus similaire est en cours pour la stratégie relative au lynx des Carpates, qui devrait être finalisée à l'automne 2025. Les deux stratégies suivent le cycle de planification de la conservation des espèces de la CSE/UICN, privilégiant une approche fondée sur un cadre logique, avec des visions claires et des objectifs tels que le déclassement du lynx des Balkans au statut d'espèce « en danger d'extinction » d'ici 2040, des analyses des menaces, des objectifs mesurables et des mécanismes de mise en œuvre coordonnés, notamment la création d'un comité de coordination pour le lynx des Balkans. Ces efforts sont en outre soutenus par l'élaboration de lignes directrices de la CSE/UICN relatives aux réintroductions, qui visent à rétablir une structure de métapopulation viable en Europe continentale et à garantir une gouvernance transfrontalière efficace en matière de conservation. Les diapositives de la présentation de M. Breitenmoser peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

M. Jochen Krebsühl, s'exprimant au nom de la **Fondation pour la nature et l'environnement de Rhénanie-Palatinat**, fait le point sur les efforts de conservation visant le lynx des Carpates, en mettant notamment l'accent sur le *projet Linking Lynx du programme LIFE*. Ce projet vise à renforcer la viabilité à long terme des populations de lynx en améliorant la connectivité entre les sous-populations fragmentées, notamment grâce à des actions de réintroduction et de renforcement en cours ou à venir en Allemagne et dans d'autres régions d'Europe centrale. S'appuyant sur des travaux antérieurs présentés au Comité permanent de la Convention de Berne en 2019, l'initiative Linking Lynx a évolué pour devenir un réseau structuré d'experts, avec six groupes de travail thématiques couvrant l'approvisionnement, les politiques, l'engagement du public, le suivi, la génétique et la santé. Le projet encourage également l'harmonisation des normes et des protocoles pour la conservation du lynx dans les Carpates et les Alpes. Le groupe d'experts collabore étroitement avec l'UICN et le KORA, et ses résultats servent à façonner les lignes directrices mises en œuvre au niveau européen et à soutenir les projets nationaux en cours. Si le réseau a réalisé des progrès significatifs dans la mise en place d'outils, de protocoles et d'une base de connaissances activement utilisées par les acteurs sur le terrain, M. Krebsühl souligne également plusieurs défis, notamment la disponibilité limitée de reproducteurs adaptés, les besoins importants des projets in situ ainsi que les contraintes logistiques liées au transport, aux soins vétérinaires et à l'hébergement des animaux non aptes à être relâchés. Le groupe continue à travailler à l'élaboration d'un système coordonné pour l'approvisionnement, l'élevage et le suivi des populations de lynx, conformément aux bonnes pratiques et aux recommandations de la Convention de Berne. Les diapositives de la présentation de M. Krebsühl peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).

9. Enseignements tirés des pratiques contextualisées

M. John Linnell, de l'**Institut norvégien de recherche sur la nature**, présente le document intitulé *Bonnes pratiques pour la gestion des populations protégées et strictement protégées de grands carnivores en Europe, avec une attention particulière portée à l'ours brun et au loup gris*, co-rédigé avec M. Luigi Boitani. Ce document a été élaboré dans le but d'amorcer une discussion structurée sur les approches de gestion des espèces de grands carnivores strictement protégées et protégées, notamment dans le contexte du déclassement du statut de protection du loup. M. Linnell souligne que les cadres juridiques et politiques existants offrent peu d'orientations pratiques pour la gestion des grands carnivores, en particulier en cas de changement du statut de protection, et que ces orientations sont requises d'urgence en raison de controverses persistantes et de certaines décisions de justice et affaires d'infraction en cours. S'appuyant sur diverses expériences européennes, le document n'adopte pas une position normative, mais cherche à présenter un aperçu structuré des questions pratiques qui doivent être traitées afin de garantir l'application des bonnes pratiques quel que soit le statut légal. Il distingue les approches de gestion létale et non létale, et fournit pour chacune une liste de points clés à considérer. La section consacrée à la gestion létale inclut des aspects souvent négligés dans les contextes de conservation, tels que la sécurité de la chasse, la formation des chasseurs, le bien-être animal, les considérations éthiques, l'instauration de quotas, le suivi, la transparence et la solidité juridique. Il est souligné que la chasse et l'élimination ciblée, lorsqu'elles sont correctement mises en œuvre, ne sont pas intrinsèquement incompatibles avec l'atteinte d'un état de conservation favorable. M. Linnell insiste sur la nécessité d'avoir des objectifs clairs et une bonne communication avec les parties prenantes, de mettre en place des systèmes de gestion adaptative et d'assurer la clarté du cadre juridique afin de prévenir l'escalade des conflits et de garantir la légitimité des mesures mises en œuvre. Le document, qui rassemble des connaissances pratiques et des exemples issus de divers contextes européens, est conçu comme un outil évolutif destiné à soutenir les autorités et les professionnels. M. Linnell invite le Groupe d'experts à formuler des commentaires pendant la réunion, ou à les envoyer par courrier électronique après celle-ci, et précise que cette version du document constitue un premier effort en vue d'initier une consultation plus large et d'affiner le texte. Le rapport peut être consulté en suivant ce [lien](#).

Le Groupe d'experts fournit des orientations sur les enseignements à tirer des pratiques contextualisées en matière de conservation et de gestion des grands carnivores. Il est recommandé de procéder à une restructuration partielle du document afin d'optimiser la portée et l'ordre des thèmes abordés, et, le cas échéant et lorsque cela semble pertinent, d'en étendre le contenu à d'autres espèces de grands carnivores. Si la partie consacrée aux mesures non létales peut s'appliquer à toutes les espèces de grands carnivores, quel que soit leur statut de protection juridique (Annexe II ou III de la Convention), certains éléments de la section consacrée aux mesures létales, qui renvoient explicitement aux activités de chasse ordinaires, ne seraient pertinents et juridiquement applicables qu'aux espèces protégées au titre de l'Annexe III. La diversité des contextes écologiques et socio-économiques des Parties à la Convention de Berne à travers le continent doit être prise en compte pour illustrer les différents cas de figure et adapter toute solution inspirée des bonnes pratiques. Les observations supplémentaires formulées oralement ou par écrit après la réunion seront intégrées dans le projet révisé, qui sera examiné lors de la réunion d'automne du Bureau en septembre, puis lors de la réunion de suivi du Groupe qui aura lieu en ligne en octobre, et enfin par le Comité permanent en décembre 2025. Les représentant·es de la Commission européenne estiment également que, en fonction de l'avancement de la révision du document, la deuxième réunion du groupe en octobre devra évaluer s'il serait pertinent de soumettre le document pour adoption par le 45^e Comité permanent, par le biais d'une recommandation.

10. Problèmes actuels en matière de sauvegarde et de gestion des grands carnivores

Le Groupe d'experts identifie les principaux enjeux et besoins, ainsi que les défis et opportunités que présentent la conservation et la gestion des grands carnivores, en particulier au niveau européen. Ces propositions reflètent un large éventail de sujets soulevés par les participant·es et sont destinées à servir de point de départ à la poursuite des discussions qui permettront ensuite d'affiner ces propositions et de définir les priorités.

1. État de conservation et gestion des populations

- Explorer les conditions et critères scientifiques et techniques potentiels pour le déclassement de certaines populations de l'ours brun, sur la base de critères clairement établis. Tout travail engagé dans cette direction devra tenir compte des travaux d'un autre groupe de travail de la Convention, qui est chargé d'examiner les mécanismes permettant d'orienter les modifications des annexes de la Convention de Berne.
- Examiner attentivement l'état de conservation des populations dont le statut et les tendances sont inconnus avant de proposer de nouvelles mesures de gestion ou la modification du statut d'autres espèces de grands carnivores.
- Insister sur la nécessité de disposer de seuils validés scientifiquement et de procédures claires pour réviser le statut des espèces dans les annexes et appendices aux niveaux continental et national. Le lien avec les travaux du Groupe de travail chargé d'examiner les mécanismes permettant d'orienter les modifications des annexes de la Convention de Berne est de nouveau souligné.
- Répondre aux préoccupations selon lesquelles les évaluations écologiques à grande échelle pourraient entraîner un déséquilibre dans la répartition des efforts entre pays, et envisager des moyens de concilier les échelles de gestion écologique et opérationnelle.
- Demander que les évaluations de l'état de conservation soient davantage spécifiques à chaque espèce (les unités biogéographiques, par exemple, sont souvent inadaptées au loup).
- Évaluer les valeurs de référence favorables (VRF) pour le loup au niveau des sous-populations, en particulier à la suite des récentes propositions de déclassement.
- Garantir des limitations et interdictions de chasse lorsqu'une espèce continue de présenter un état de conservation défavorable, même si elle a été déclassée.
- Clarifier quand et comment utiliser les dérogations pour les espèces des Annexes II et III, avec un suivi scientifique rigoureux.
- Introduire des mesures de renforcement génétique pour les populations vulnérables de petite taille.
- Concrétiser l'approche à l'échelle des populations.
- Renforcer une gestion transfrontalière pertinente sur le plan biologique, tout en précisant les modalités de sa mise en œuvre sur les plans juridique et politique.
- Lutter contre la fragmentation des habitats et maintenir la connectivité écologique, notamment en évaluant les impacts des infrastructures prévues à l'échelle des populations.
- Maintenir un suivi continu de l'état de conservation favorable (ECF) en tant que priorité de gestion.
- Examiner la relation entre l'ECF de la directive « Habitats » de l'UE et l'« état de conservation satisfaisant » mentionné dans plusieurs recommandations au fil des années et, plus récemment, dans le Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 (au titre de l'objectif 2.1).

2. Suivi et mise en application

- Formuler une proposition visant à examiner et à résumer l'ensemble des recommandations de la Convention de Berne relatives aux grands carnivores afin d'en assurer la clarté et la cohérence.
- Demander une meilleure application des critères communs de suivi et l'harmonisation des méthodes d'estimation des populations du loup et de l'ours entre les pays.
- Émettre une proposition visant à impliquer systématiquement les parties prenantes dans les activités de suivi, à leur fournir un retour d'information et à partager avec elles les résultats du suivi ; si la chasse est autorisée, des échantillons biologiques devront être prélevés à des fins de contrôle sanitaire et de recherche.
- Soumettre une proposition visant à surveiller les conflits, en particulier lorsque le régime de gestion évolue, afin de déterminer si cela contribue à réduire les conflits (diminution des dommages, augmentation de l'acceptation, etc.).
- Encourager le renforcement de la collaboration transfrontalière et de l'analyse des données, afin d'évaluer les effets des différentes mesures de gestion, notamment en termes d'impact sur les pertes de bétail.
- Rappeler la nécessité de suivre de près les populations de grands carnivores et de mieux harmoniser le suivi des populations transfrontalières.
- Demander l'application du principe de précaution lorsque les données sont insuffisantes ou peu fiables.
- Émettre des propositions visant à renforcer les capacités institutionnelles et à garantir une meilleure application de la législation pour lutter contre les abattages illégaux et la criminalité liée aux espèces sauvages.
- Proposer des axes de recherche visant à explorer le rôle des grands carnivores dans la formation des structures forestières et le soutien à la restauration des écosystèmes.
- Proposer de clarifier les pratiques d'utilisation et de gestion des terres appropriées au sein du réseau Émeraude et des sites Natura 2000 afin de répondre aux besoins des grands carnivores.
- Formuler une proposition visant à définir clairement les responsabilités et les sanctions afin de garantir le respect des besoins de la conservation.

3. Coexistence et gestion des conflits

- Émettre une proposition visant à élaborer des bonnes pratiques et des lignes directrices pour intégrer les besoins de la conservation des grands carnivores dans d'autres secteurs (agriculture, transports, sylviculture, énergie, défense).
- Formuler une proposition visant à concentrer géographiquement les efforts sur les régions où l'attention portée à la gestion des grands carnivores est moindre, où les ressources sont limitées (par exemple, la région des Alpes dinariques, des Balkans et du Pinde, l'Europe du Sud-Est et les Balkans) et où les défis sont spécifiques.
- Soumettre une proposition visant à aborder la gestion des conflits de manière efficace et scientifique et à promouvoir la coexistence, notamment en améliorant la communication avec les parties prenantes, les responsables politiques et le grand public.
- Proposer d'améliorer l'information du public sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec un grand carnivore afin de réduire la peur et de favoriser la coexistence.
- Demander la mise en place de mesures innovantes de prévention et d'atténuation des conflits et d'approches spécifiques à chaque espèce, en particulier lorsque le loup peut être perçu comme plus controversé par certains groupes d'intérêt.
- Formuler une proposition visant à contrôler les populations de chiens errants dans le cadre des

stratégies d'atténuation des conflits.

- Proposer d'aborder la question des différences de statut et de règles de gestion pour les espèces de grands carnivores bénéficiant de différents statuts de protection, en tenant compte des contextes sociaux, juridiques et politiques, notamment en facilitant la mise en œuvre de mesures de gestion dans les pays de l'UE et les pays tiers partageant une même population.
- Évaluer la faisabilité technique et l'intérêt de la mise en place d'un zonage, comprenant par exemple des zones de protection et des zones à présence limitée, tout en évitant un zonage négatif trop étendu afin de maintenir la connectivité et de faciliter la migration.
- Émettre une proposition visant à instaurer et à renforcer un suivi de l'impact des dérogations et des mesures de gestion sur l'atténuation des conflits et la coexistence.

4. Sensibilisation et développement durable

- Proposer de renforcer le discours positif qui définit les grands carnivores comme des espèces clés et de mettre en avant leur rôle écologique ainsi que les services écosystémiques qu'ils fournissent.
- Formuler des propositions visant à améliorer les stratégies de communication et les relations publiques, en impliquant les autorités et les acteurs médiatiques dans la lutte contre les stéréotypes négatifs.
- Soumettre une proposition visant à développer un écotourisme durable en lien avec les grands carnivores, afin de créer un levier économique en faveur de la conservation.
- Mettre l'accent sur la promotion de la coexistence en tant que concept fondamental, avec des messages adaptés et des mesures concrètes pour réduire les conflits.
- Demander un renforcement de la coordination et de l'échange d'informations entre les secteurs et les niveaux de gouvernance, en s'appuyant sur une gestion validée scientifiquement, le principe de précaution et l'État de droit.

Cette liste de propositions constitue un point de départ et devra être revue, consolidée et hiérarchisée lors de la prochaine réunion du Groupe d'experts afin de concentrer les efforts sur les actions les plus urgentes et les plus réalisables pour la conservation des grands carnivores en Europe.

11. Propositions adressées au Comité permanent concernant d'autres questions à aborder

Le Groupe d'experts discute d'une éventuelle révision des recommandations du Comité permanent de la Convention de Berne concernant les grands carnivores. Lors de sa réunion de suivi prévue en ligne à l'automne, le Groupe se concentrera sur l'identification des priorités pour les actions futures de la Convention de Berne en matière de conservation et de gestion des grands carnivores. Le Groupe discute également de son rôle et examine son mandat.

11.1 Discussion sur la nécessité de réexaminer les recommandations du Comité permanent de la Convention de Berne concernant les grands carnivores

Le Groupe d'experts échange sur la nécessité de réexaminer la Recommandation du Comité permanent de la Convention de Berne relative à la gestion et à la conservation des grands carnivores.

Le Secrétariat présente le document de travail intitulé *Présentation générale des recommandations du Comité permanent de la Convention de Berne concernant les grands carnivores*, qui recense

21 recommandations non contraignantes adoptées depuis 1988. Ces instruments varient en termes de portée géographique, allant du niveau paneuropéen aux niveaux régional et local, ainsi qu'en termes de thématique. Le Secrétariat remarque que, si certaines recommandations restent pertinentes, d'autres peuvent nécessiter une mise à jour en fonction du contexte ou avoir perdu leur pertinence en raison de l'évolution des priorités en matière de conservation. Le suivi systématique de la mise en œuvre et de l'impact de ces recommandations étant limité, le Secrétariat propose une approche pragmatique consistant à identifier les recommandations les plus pertinentes, à évaluer les lacunes dans les orientations actuelles et à envisager de présenter le contenu dans un format plus accessible et plus axé sur l'utilisateur. Cela pourrait passer par un examen documentaire et l'élaboration de propositions en vue de la prochaine réunion du Groupe, prévue pour le second semestre de l'année.

Le Groupe salue cette approche et souligne la pertinence notable de certaines recommandations du Comité permanent, notamment la [Recommandation n° 173 \(2014\)](#) sur l'hybridation entre le loup gris sauvage (*Canis lupus*) et le chien domestique (*Canis lupus familiaris*), et insiste sur la nécessité de la mettre à jour. Les experts soulignent également l'intérêt d'élaborer une nouvelle recommandation portant sur la question des grands carnivores habitués à la présence humaine, et notent que certaines recommandations existantes ne sont plus aussi adaptées que par le passé, du fait de leur champ d'application ou du contexte dans lequel elles ont été adoptées.

Le Groupe accepte de confier la réalisation d'un examen détaillé des recommandations du Comité permanent sur les grands carnivores à un expert. Il est également proposé que le Comité permanent envisage d'inviter les Parties à rendre compte de la mise en œuvre des recommandations les plus pertinentes sur une base annuelle ou bisannuelle.

Le Secrétariat reconnaît que cette proposition s'inscrit dans le cadre des réflexions en cours visant à mieux comprendre la manière dont les Parties prennent en compte les recommandations.

Un·e des participant·es suggère de demander des précisions sur les attentes du Comité permanent en matière de suivi des populations de grands carnivores, afin de permettre au Groupe de soutenir efficacement la mise en œuvre de son mandat, en particulier dans le contexte du déclassement du loup. Le suivi de ce dernier pourrait porter, d'une part, sur les changements potentiels immédiats et à moyen terme du cadre juridique et des stratégies en place suite au déclassement de l'espèce et, d'autre part, sur le suivi de la dynamique des populations qui en découle.

11.2 Définition de nouvelles priorités pour les actions futures de la Convention de Berne en matière de conservation et de gestion des grands carnivores, et rôle du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts échange sur son rôle et sur les questions prioritaires qu'il devra traiter dans le cadre de ses travaux futurs. Cette discussion porte sur la révision éventuelle des recommandations existantes ainsi que sur l'élaboration de nouvelles recommandations à soumettre au Comité permanent de la Convention de Berne. De nombreux thèmes fondamentaux sont déjà couverts, et les recommandations correspondantes pourraient simplement nécessiter d'être diffusées et éventuellement mises à jour. En outre, il pourrait être nécessaire d'examiner la question de la gestion des individus confiants vis-à-vis de l'humain. La proposition consistant à examiner la possibilité d'abaisser le niveau de protection de certaines espèces inscrites aux annexes au niveau des populations (approche régionalisée du choix de l'annexe) est également réitérée.

Cette discussion devra être conclue lors de la réunion de suivi qui se tiendra en ligne à l'automne, avant

que des propositions concrètes puissent être soumises au Comité permanent.

11. 3 Échanges sur le mandat du Groupe

Le Groupe d'experts examine son [mandat](#) (en anglais uniquement), initialement adopté en 2000, et formule des propositions en vue de sa révision. Le Secrétariat préparera un projet de mandat révisé, qui sera soumis au Groupe d'experts pour commentaires lors de la prochaine réunion. À l'issue de cette consultation, le mandat révisé sera présenté au Bureau et au Comité permanent de la Convention de Berne pour approbation, accompagné d'un règlement intérieur provisoire qui sera proposé par le Secrétariat et très probablement harmonisé pour l'ensemble des groupes d'experts thématiques de la Convention de Berne.

12. Prochaine réunion du Groupe d'experts

La prochaine réunion en ligne du Groupe d'experts devrait se tenir à l'automne, vraisemblablement début octobre, après la réunion du Bureau du 16 au 18 septembre 2025. La prochaine réunion en présentiel aura lieu en 2026, le lieu restant à déterminer.

13. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

14. Clôture de la réunion

Le Secrétariat et le Président remercient les membres du Groupe d'experts pour cette réunion fructueuse et se réjouissent à la perspective de collaborer avec le Groupe à l'avenir. La réunion est déclarée close.

Annexe I – Ordre du jour

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Groupe d'experts sur les grands carnivores

10-11 juin 2025, à Strasbourg et en ligne

HEURE	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS PERTINENTS ET RÉSULTATS ATTENDUS
MARDI 10 JUIN 2025		
9 h 00	1. Ouverture de la réunion et allocution de bienvenue du Secrétariat de la Convention de Berne Discours d'ouverture par Madame Grazia Alessandra SIINO, Secrétaire de la Convention de Berne	
9 h 10	2. Tour de table introductif	Les participant·es à la réunion se présentent rapidement afin de mieux se connaître.
9 h 40	3. Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour de la réunion est brièvement présenté, commenté et adopté.	<i>Ordre du jour de la réunion</i> T-PVS/Agenda(2025)15 ----- Les participants sont informés des objectifs de la réunion. L'ordre du jour de la réunion est adopté.
9 h 45	4. Travaux antérieurs de la Convention de Berne relatifs aux grands carnivores et relance du Groupe d'experts Le Secrétariat fournit un bref aperçu des travaux antérieurs de la Convention de Berne relatifs aux grands carnivores.	
10 h 00	5. Rapports des Parties et des Observateurs sur la conservation et la gestion des grands carnivores au niveau national Les représentant·es des Parties contractantes et des organisations observatrices auprès de la Convention de Berne sont invité·es à présenter des mises à jour contextualisées ainsi que des exemples inspirants d'initiatives mises en œuvre au niveau national. • <i>Mise en œuvre du Plan national de gestion du loup en République tchèque, Jindřiška Jelínková, Agence pour la conservation de la nature de la République tchèque</i> • <i>Situation norvégienne, John Linnell, Institut norvégien de recherche sur la nature</i> • <i>État de conservation de la population de l'ours brun en Estonie et Population baltique et défis liés à la gestion de l'ours brun en Estonie, Peep Männil, Agence estonienne de l'environnement</i> • <i>Grands carnivores en Croatie, Andrea Solić</i> • <i>Réintroduction du lynx ibérique, Eloy Revilla</i> • <i>Travaux du Centre fédéral de documentation et de conseil sur le loup (DBBW)</i>	Les participant·es sont informé·es des plans de conservation et autres initiatives et actions récemment mis en œuvre au niveau national en matière de conservation et de gestion des grands carnivores.

	• <i>Autres contributions possibles</i>	
10 h 30	Pause	
11 h 00	5. Rapports des Parties et des Observateurs sur la conservation et la gestion des grands carnivores au niveau national - suite	
12 h 30	Déjeuner	
14 h 00	6. Conservation et gestion des grands carnivores à l'échelle des populations ou au niveau régional Les expert·es participant·es sont invité·es à présenter des exemples contextualisés et inspirants d'initiatives, ainsi que des mises à jour à l'échelle régionale. • <i>Développements récents concernant les grands carnivores au niveau de l'UE, Iva Obretenova et Marco Cipriani, Direction générale de l'environnement, Commission européenne</i> • <i>État de conservation des populations de loup en Europe et données sur la déprédation du bétail, Luigi Boitani, Istituto di Ecologia Applicata et Initiative de la CSE de l'UICN pour les grands carnivores en Europe</i> • <i>Résultats d'une étude basée sur les perceptions des répondants dans les États membres de l'UE abritant d'importantes populations de grands carnivores, Guillaume Chapron, Université suédoise des sciences agricoles</i> • <i>Projet LECA (Soutenir la coexistence et la conservation des grands carnivores des Carpates), Martin Dula, Principal partenaire de l'Université Mendel à Brno</i> • <i>Projet LIFE WILD WOLF, Miroslav Kutal, Université Mendel à Brno</i> • <i>Grands carnivores dans la région des Alpes dinariques, des Balkans et du Pinde, Andrea Solić, Plateforme sur les grands carnivores des Alpes dinariques, des Balkans et du Pinde</i> • <i>Autres contributions possibles</i>	----- Les participant·es sont informé·es des études, plans de conservation et autres initiatives et actions récemment mis en œuvre à l'échelle des populations ou au niveau régional en matière de conservation et de gestion des grands carnivores.
15 h 30	Pause	
16 h 00	6. Conservation et gestion des grands carnivores à l'échelle des populations ou au niveau régional - suite	
17 h 00	7. Élections à la présidence et à la vice-présidence Le Secrétariat organise les élections à la présidence et à la vice-présidence du Groupe d'experts.	Le ou la président·e et le ou la vice-président·e du groupe d'experts sont élu·es.
17 h 30	Clôture de la journée	
19 h 30	Dîner à l'extérieur (facultatif)	

MERCREDI 11 JUIN 2025		
09 h 00	Ouverture de la journée 8. Élaboration des stratégies de conservation du lynx des Balkans et du lynx des Carpates Projet Linking Lynx du programme LIFE Présentation et discussion.	<i>Projets de stratégies / informations sur leur élaboration</i> ----- Le Groupe contribue à l'élaboration des projets de stratégies de conservation du lynx des Balkans et du lynx des Carpates.
09 h 45	9. Enseignements à tirer des pratiques contextualisées Présentation, discussion et remarques sur le document <i>Bonnes pratiques pour la gestion des populations protégées et strictement protégées de grands carnivores en Europe. Attention particulière portée à l'ours brun et au loup gris, élaboré par John Linnell, de l'Institut norvégien de recherche sur la nature et Luigi Boitani, de l'Istituto di Ecologia Applicata et de l'Initiative de la CSE de l'UICN pour les grands carnivores en Europe</i>	<i>T-PVS/Inf (2025)19 - Bonnes pratiques pour la gestion des populations protégées et strictement protégées de grands carnivores en Europe. Attention particulière portée à l'ours brun et au loup gris.</i> ----- Le Groupe fournit des orientations sur les enseignements à tirer des pratiques contextualisées en matière de conservation et de gestion des grands carnivores.
10 h 30	Pause	
11 h 00	10. Problèmes actuels en matière de sauvegarde et de gestion des grands carnivores Identification des questions considérées par les membres du Groupe comme des besoins, des défis et des opportunités essentiels en matière de conservation et de gestion des grands carnivores. Discussion.	Le groupe identifie les principaux problèmes liés à la gestion des grands carnivores.
12 h 30	Déjeuner	
14 h 00	10. Problèmes actuels de la sauvegarde et de la gestion des grands carnivores - suite	Le groupe identifie les principaux problèmes liés à la gestion des grands carnivores, en particulier au niveau européen.
14 h 45	11. Propositions adressées au Comité permanent concernant d'autres questions à aborder 11.1 Discussion sur la nécessité de réexaminer les recommandations du Comité permanent de la Convention de Berne concernant les grands carnivores 11.2 Définition de nouvelles priorités pour les actions futures de la Convention de Berne en matière de conservation et de gestion des grands carnivores, et rôle du Groupe d'experts 11.3 Échanges sur le mandat du Groupe Discussion sur des propositions concrètes de thèmes à approfondir par le Groupe d'experts sur les grands carnivores.	<i>T-PVS/Inf(2025)20 – Présentation générale des recommandations du Comité permanent de la Convention de Berne concernant les grands carnivores</i> <i>T-PVS/Inf(2025)21 – Mandat du Groupe d'experts sur les grands carnivores</i> ----- Le groupe s'accorde sur les questions qu'il devra traiter dans le cadre de ses travaux futurs, notamment la révision ou l'élaboration de nouvelles recommandations qui seront soumises à l'examen du Comité permanent de la Convention de Berne.
15 h 30	Pause	
16 h 00	12. Propositions adressées au Comité permanent concernant d'autres questions à aborder - suite	Les participant·es conviennent d'une liste de propositions à soumettre au Comité permanent.

17 h 00	13. Prochaine réunion du Groupe d'experts	Le Groupe d'experts discute du lieu et des dates provisoires de sa prochaine réunion.
17 h 15	14. Questions diverses	Toute autre question à examiner est abordée.
17 h 30	15. Clôture de la réunion	

Annexe II – Liste des participants

Représentants nationaux et participants :

Pays	Participant
Andorre	M. Jordi SOLÀ DE LA TORRE (représentant national) (en ligne) Cap d'unitat de fauna Gouvernement d'Andorre / Département de l'environnement et de la durabilité
Autriche	M. Martin WILDENBERG (Représentant national) (en ligne) Ministère fédéral de l'Agriculture et des Forêts, de la Protection du climat et de l'Environnement, des Régions et de la Gestion de l'eau
Belgique	Mme Vinciane SCHOCKERT (représentante nationale) (en ligne) Service public de Wallonie (Département des études de l'environnement naturel et agricole)
Tchéquie	Mme Dagmar SVOBODOVÁ (en ligne) Ministère de l'Environnement Mme Lucie BARANKOVA (en ligne) Ministère de l'Environnement Mme Jindřiška JELÍNKOVÁ (en ligne) Agence pour la conservation de la nature de la République tchèque
Estonie	M. Peep MÄNNIL (représentant national) (en ligne) Agence estonienne pour l'environnement
Commission européenne	Mme Iva OBRETENOVA (représentante) (en ligne) Chargée de mission, Commission européenne M. Marco CIPRIANI (en ligne) Chargé de mission, Commission européenne
France	M. Charles-Henri DE BARSAC Chargé de mission « accords internationaux et européens faune sauvage » sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres Ministère de la Transition écologique et solidaire M. David MENEGHEL Chargé de mission loup lynx vautour Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et des Territoires Mme Audrey STÉPHAN (en personne / en ligne) Chargée de mission lynx et connectivités écologiques

	DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est (antenne locale du ministère de l'Écologie)
Hongrie	M. Gábor Tamás MAGYAR (représentant national) (en ligne) Chef de département, ministère de l'Agriculture
Italie	M. Luigi BOITANI (Représentant national) (en ligne) Université de Rome Sapienza et Initiative pour les grands carnivores en Europe de l'UICN/SSC
Pologne	M. Adrian SKIBINSKI (représentant national) (en ligne) Direction générale de la protection de l'environnement, Pologne
Sénégal	M. Babacar Ngor YOUM (Représentant national) (en ligne) Direction des Parcs nationaux
Serbie	Mme Snezana PROKIC (Représentante nationale) (en ligne) Ministère de la Protection de l'environnement M. Radislav MOMIROV (en ligne) Ministère de la Protection de l'environnement
Slovaquie	Mme Jana DURKOSOVA (représentante nationale) (en ligne) Direction de la protection de la nature et des paysages Département de la protection de la nature et de l'administration publique chargée de la protection de la nature et des paysages M. Jaroslav SLASTAN (en ligne) Équipe d'intervention pour les ours bruns Conservation nationale de la nature de la République slovaque
Suisse	Mme Sarah STEHLY (représentante nationale) (excusée) Office fédéral de l'environnement
Turquie	M. Burak TATAR (représentant national) République de Turquie Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux Mme Berna YALCINKAYA (en ligne) Turquie, Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux/Délégation Turquie

Experts indépendants :

Organisation	Participante
CIC Conseil international pour la conservation du gibier et de la faune sauvage	M. Thomas PAULIC (en ligne) Expert indépendant Mme Maria Margarita ARRIETA GARCIA (en ligne) Experte indépendante
DBBW - Centre fédéral de documentation et de consultation sur les loups	Mme Ilka REINHARDT Experte indépendante
Plateforme LC Dinaric-Balkan-Pindos (Secrétariat)	Mme Andrea SOLIĆ Experte indépendante
Eurogroup for Animals	Mme Léa BADOZ Chargée de programme
Secrétariat de la plateforme européenne sur les grands carnivores / Secrétariat DiBaPi / adelphi	Mme Katrina MARSDEN (en ligne) Experte indépendante Responsable de programme, Biodiversité
Fondation EuroNatur - Allemagne	Mme Mareike BRIX (en ligne) Experte indépendante Responsable du programme Grands carnivores
FACE	M. Guillaume AGEDE (en ligne) Expert indépendant Conseillère politique pour les grands carnivores Mme Sabrina DIETZ (en ligne) Experte indépendante Responsable des politiques relatives à la faune sauvage
Faculté de médecine vétérinaire de Zagreb	M. Đuro HUBER (en ligne) Expert indépendant Professeur émérite Mme Magda SINDIČIĆ (en ligne) Experte indépendante Professeur associé
Fondation pour la nature et l'environnement de Rhénanie-Palatinat	M. Jochen KREBÜHL Expert indépendant

Les Amis de la Terre, République tchèque	M. Miroslav KUTAL Expert indépendant Les Amis de la Terre, République tchèque
IENE - Infrastructure & Ecology Network Europe, Belgique	M. Radu MOT (en ligne) Expert indépendant
KORA – Écologie des carnivores et gestion de la faune sauvage	Manuela von ARX (en ligne) Chef de projet/Directrice générale adjointe Fondation KORA
Groupe d'experts sur les grands carnivores (Groupe de spécialistes des félins de la CSE/UICN)	M. Urs BREITENMOSER Expert indépendant
LCIE CG - Institut norvégien de recherche sur la nature	M. John LINNELL Expert indépendant
Initiative Luchs / Landesnaturschutz VerbandSchiltenswolf	Mme Verena SCHILTENWOLF (en ligne) Expert indépendant Dr Volker SCHWARZ (en ligne) Expert indépendant
Université Mendel de Brno, département d'écologie forestière	M. Martin DULA (en ligne) Expert indépendant
NABU Indépendant ÖFGN e.V. Allemagne	M. Mathias HERRMANN Expert indépendant
NOAH, Norvège	Mme Katrin VELT (en ligne) Conseillère juridique
Parc naturel régional des Vosges du Nord, France	Mme Sandrine FARNY Experte indépendante Animation du Plan régional d'actions en faveur du lynx pour le massif vosgien
PPNEA, Albanie	M. Aleksandër TRAJÇE (en ligne) Expert indépendant
SOS Faucon Pèlerin Lynx France Vosges	Mme Claude KURTZ Présidente
Université suédoise des sciences agricoles	M. Guillaume CHAPRON Expert indépendant

	M. Håkan SAND (en ligne) Expert indépendant Professeur associé en écologie de la faune sauvage
WWF Bulgarie et Balkani Wildlife Society	M. Aleksandar DUTSOV Expert indépendant Parc national des Balkans centraux

Secrétariat du Conseil de l'Europe :

Nom	Fonction
Mme Grazia Alessandra SIINO	Secrétaire exécutive Convention de Berne
Mme Marta MEḌLIŃSKA	Responsable de programme Convention de Berne
M. Jose AMENGUAL	Conseiller politique Convention de Berne
M. Mark BARLOW	Assistant administratif Convention de Berne
Mme Lilas HEULLANT	Stagiaire Convention de Berne

Annexe III – Mandat provisoire révisé du Groupe d'experts sur les grands carnivores¹

1. examiner l'état de conservation et les défis liés aux grands carnivores sur le territoire des Parties contractantes et des États observateurs de la Convention ;
2. de donner des conseils sur les mesures de conservation appropriées visant à maintenir et/ou à rétablir les populations de grands carnivores au niveau prescrit à l'article 2 de la Convention et conformément aux exigences spécifiques de son chapitre III ;
3. proposer des moyens et des méthodes pour gérer ou atténuer les conflits économiques et sociaux liés aux grands carnivores afin de promouvoir la coexistence entre les grands carnivores et les humains ;
4. Sur demande, aider les Parties à élaborer et à mettre en œuvre des plans de conservation nationaux ou régionaux à l'échelle des populations et/ou d'autres documents pertinents sur les espèces, en collaborant si nécessaire avec les États sur les questions techniques concernées ;
5. Faciliter le dialogue transfrontalier et intersectoriel et les échanges entre pairs entre les décideurs, les universitaires, la société civile et les autres parties prenantes concernant les grands carnivores, les connaissances à leur sujet, etc. ;
6. Identifier et combler les lacunes potentielles en matière de conservation des grands carnivores dans le champ d'application géographique des Parties à la Convention de Berne ;
7. Proposer au Comité permanent des projets de recommandations et d'autres instruments pertinents dans le domaine de la conservation des grands carnivores ;
8. Promouvoir la sensibilisation du public, son engagement et son accès à l'information sur les grands carnivores et leur conservation ;
9. Assister le Comité permanent pour toute question relative aux grands carnivores, y compris toute modification du statut de protection des espèces de grands carnivores, et formuler toute proposition scientifique relative à la conservation des grands carnivores.

¹ Tel que révisé lors de la réunion du groupe le 11 juin 2025 à Strasbourg. La composition, les rôles et le fonctionnement seront définis dans un règlement intérieur, qui sera, dans la mesure du possible, le même pour tous les groupes d'experts.